



Projet éducatif territorial

Essey-lès-Nancy | 1^{er} renouvellement

Présentation au conseil municipal du 20 juin 2016

Porteur du projet :
Mairie d'Essey-lès-Nancy

Représentée par son maire Michel Breuille

Service instructeur : Pôle Enfance Jeunesse Famille et Vie Scolaire

Durée du projet : Le document de travail ici présenté est établi pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2016/2017.

PRÉAMBULE

Lettre de monsieur Michel Breuille maire d'Essey-lès-Nancy
État des lieux au 30 mars 2016

ÉVALUATION

Bilan de l'existant

- › Périmètre et public du PEDT
- › Bilan général de fonctionnement

Constats et propositions d'amélioration

- › Pour mieux répondre aux objectifs de la réforme
- › Vers une harmonisation des dispositifs d'animation existants
- › Une éducation qui doit être partagée
- › Un projet éducatif comme référence pédagogique

Les comités techniques et de pilotage

UN PROJET RENOUVELÉ

Le projet éducatif territorial de la ville

Ce qui ne change pas et ce qui change

L'évaluation

Ouverture du projet

MISE EN ŒUVRE

Nouvelles dénominations pour une nouvelle organisation

Horaires d'ouverture des écoles

Les dispositifs payants

Les temps de transition

L'information aux familles

Les projets pédagogiques

La prise en compte des enfants

LES FICHES ACTIONS

Annexes

- › Arrêté municipal, Charte Locale des droits de l'Enfant et règlement s'y rattachant

PRÉAMBULE

Lettre de monsieur Michel Breuille maire d'Essey-lès-Nancy

Mesdames et Messieurs,

Attentive à l'esprit de la réforme pour un meilleur respect du rythme de l'enfant, la ville d'Essey-lès-Nancy a mis en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires dès 2013. Signé conjointement par le maire de la commune, le préfet et le directeur des services de l'éducation nationale pour trois ans, le Projet Éducatif Territorial arrive à son terme et nous devons saisir l'opportunité de son renouvellement pour en dresser un bilan et pour l'améliorer.

Dans sa première version, la municipalité s'est efforcée de répondre aux préconisations de l'Éducation Nationale, tout en privilégiant un partenariat concret et efficace entre tous les acteurs éducatifs. Une dynamique collaborative entre l'école, les parents élus et les services municipaux a été engendrée et fait vivre le Projet Éducatif Territorial au quotidien.

Ces trois années de fonctionnement ont apporté des satisfactions. Pour autant, la municipalité a noté au fil du temps les axes potentiels d'amélioration. Le pôle jeunesse a travaillé pendant plusieurs mois à optimiser l'offre. Les évolutions de l'organisation qui sera mise en place à la rentrée de septembre 2016 ont été présentées lors d'une réunion publique ouvertes aux parents d'élèves et aux enseignants le jeudi 28 avril 2016.

Les modifications des dispositifs périscolaires peuvent se résumer essentiellement à deux mesures principales :

- d'une part, dans un souci de simplification, la fusion des Tag et des ATS, pour proposer des temps d'activités plus longs et plus cohérents ;*
- d'autre part, afin de développer des accueils de qualité avec pour objectif la sécurité et le bien-être des enfants, la fréquentation de ces services impliquera une participation financière modique.*

La municipalité et son service jeunesse restent mobilisés pour offrir aux familles une alternative périscolaire de qualité, source d'épanouissement pour les enfants. Le nouveau projet qui est présenté ici devrait permettre d'affiner davantage cette démarche dans l'intérêt de l'enfant.

Michel Breuille
Maire d'Essey-lès-Nancy

État des lieux au 30 mars 2016

En 2012, forte de son expérience dans les accueils éducatifs post et périscolaires, la municipalité d'Essey-lès-Nancy a estimé avoir suffisamment d'atouts en main pour s'engager dans la réforme des rythmes scolaires et élaborer son Projet Éducatif Local, afin d'être opérationnelle dès la rentrée scolaire de septembre 2013. Elle a associé les parents et les enseignants à la réflexion préalable en organisant des réunions d'information et des débats parfois passionnés. À travers une consultation locale, les familles ont plébiscité à 80 % le mercredi matin plutôt que le samedi matin comme demi-journée d'école supplémentaire.

Renonçant à l'idée de modifier les temps de pause méridienne qui posait trop de problèmes logistiques de restauration, et s'appuyant sur des travaux de recherches liés aux rythmes de vie de l'enfant, les élus ont décidé, en accord avec les enseignants, de fixer à 15h45 la fin de journée de classe (excepté pour l'école maternelle Galilée dont les horaires sont décalés de 10 minutes à chaque vacation).

Les enfants devaient donc aller en classe du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 15h45, le mercredi après-midi restant libre. Des temps d'activités gratuits (logiquement dénommés « Tag ») ont été créés et gérés par le service jeunesse pour compléter la tranche horaire libérée de 15h45 à 16h30. Il a fallu également revoir l'organisation du centre de loisirs du mercredi après-midi qui, de fait, devenait également un temps d'activités périscolaires.

Considérées comme un dispositif essentiel de culture, de sports et d'épanouissement des enfants, les Animations du Temps Social de l'enfant (ATS) ont continué sur le même principe d'une activité par enfant, un soir par semaine de 15h45 à 17h15, en prolongement des nouvelles activités liées à la mise en place de la réforme.

Anticipant le fait que le changement de rythmes et d'horaires de sortie de classe serait, dans un premier temps, relativement contraignant pour les parents, la municipalité a fait le choix d'apporter les modifications par paliers successifs.

Jean-Paul Monin, maire au moment de la mise en place, et monsieur Piccoche, Dasen, ont indiqué que les trois années à venir devaient être considérées comme temps d'expérimentation, qu'il faudrait faire des points d'étape réguliers et un bilan au bout de cette période, et que des ajustements, des adaptations seraient certainement nécessaires chaque année.

Au terme de ces trois années, le fonctionnement actuel semble aujourd'hui couler de source ; mais il faut souligner que la mise en place du dispositif a nécessité un travail important dont l'ampleur a été quelque peu sous-estimée, et que le service jeunesse a dû s'adapter en permanence.

Ce fonctionnement a fait prendre conscience à la commune de ses carences en termes de locaux disponibles et de la hausse significative des besoins en personnels, puisque plus de 60% des enfants scolarisés à Essey-lès-Nancy ont régulièrement bénéficié des Tag.

Basé en grande partie sur les objectifs éducatifs existants, le PEDT rédigé en 2013 fixait clairement le fonctionnement de ces nouveaux rythmes scolaires. Cependant, la volonté des élus en matière d'éducation ne se limitait pas à une simple préoccupation d'ordre logistique. La municipalité avait également choisi de développer des partenariats en travaillant à des rapprochements plus suivis entre tous les intervenants éducatifs locaux.

Ainsi des comités techniques, dont un bilan général figure dans ce document, ont été mis en place. Leur rôle principal était de permettre la rencontre et de faire travailler ensemble des personnels municipaux et des enseignants. En effet, le constat fait lors de la rédaction du PEDT pointait un manque de communication pratique entre l'école et les services périscolaires qui travaillent pourtant avec les mêmes enfants, dans les mêmes lieux avec des objectifs d'éducation et de socialisation qui se rejoignent en grande partie. Les comités techniques devaient permettre ensuite aux comités de pilotage du PEDT de mesurer le niveau atteint au regard des objectifs de la réforme et la pertinence des dispositifs proposés aux enfants.

Trois années de fonctionnement donnent un recul suffisant pour évaluer le dispositif et envisager des remédiations sur les points qui semblent pouvoir être améliorés afin d'être davantage en phase avec la philosophie de la réforme dans l'objectif de respecter le rythme de l'enfant d'une part, et la prise en compte des attentes et des besoins des enseignants, des parents, et surtout des enfants d'autre part.

ÉVALUATION

Bilan de l'existant

Périmètre et public du PEDT

Périmètre

Le territoire concerné reste essentiellement celui de la ville d'Essey-lès-Nancy. Depuis la fermeture de son école, la ville de Dommartemont voit ses enfants fréquenter les écoles de la ville et bénéficier des prestations et tarifs accordés aux Ascéens.

Public concerné

Population enfantine: 988 enfants de moins de 10 ans résident sur la commune (source Insee recensement 2012).

À la rentrée 2015/2016

- Sur ces 988 enfants, 726 sont scolarisés à Essey-lès-Nancy ou ailleurs. Les 262 plus jeunes n'ayant pas encore l'âge d'être scolarisés sont gardés par les parents, des assistantes maternelles ou en crèche.
- 624 enfants ascéens sont scolarisés à Essey-lès-Nancy et 102 enfants ascéens sont scolarisés en dehors de la ville.
- 714 enfants au total scolarisés à Essey-lès-Nancy, 90 viennent de l'extérieur. (Source Éducation Nationale base élève)

Établissement scolaires concernés

3 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires accueillent en moyenne 715 élèves par année scolaire.

- L'école maternelle Delaunay :
3 classes
- L'école maternelle Galilée :
3 classes
- L'école maternelle Prévert :
5 classes
- L'école élémentaire d'application du Centre :
10 classes
- L'école élémentaire de Mouzimpré :
10 classes dont une CLIS

Bilan général de fonctionnement

La ville d'Essey-lès-Nancy a transcrit son engagement éducatif dans la mise en place de dispositifs variés accompagnant l'enfant de sa petite enfance à son adolescence et plus si besoin (soutien à la parentalité). Les services d'accueil périscolaire, le centre de loisirs, les Aménagements du Temps Social de l'enfant, les Ados'venturiers et autres projets jeunes ont permis à l'équipe d'animation du service jeunesse d'acquérir une bonne expérience en termes d'organisation et d'encadrement des publics. Reconnaisant cette capacité professionnelle, les élus ont estimé sans hésitation que le projet de nouveaux rythmes scolaires pouvait être réalisé rapidement sur la commune. Ainsi, dès le mois de septembre 2013, la ville s'est inscrite dans cette nouvelle démarche. Il aurait été possible de changer toute son organisation, mais certains indices permettent de penser qu'il fallait déjà que les parents et les enfants intègrent le changement de rythme hebdomadaire. Il a été décidé de maintenir les dispositifs en l'état et d'ajouter une période supplémentaire dénommée Tag (temps d'activités gratuits) de 15h45 à 16h30. Ouverts à tous sous réserve d'inscription préalable auprès du pôle jeunesse, ces Tag ont de suite connu un franc succès auprès des enfants ; mais il a été plus difficile d'en faire comprendre la fonction et l'utilité aux parents. Comprenant qu'il pouvait s'agir d'une façon différente de faire pratiquer des activités éducatives aux enfants et non comme un étalement des temps scolaires, certains parents sont tombés dans une logique consumériste des activités sportives ou culturelles.

Même si cette abondance d'activité était préjudiciable à la santé et à l'état de fatigue du jeune, il fallait que l'enfant ne reste pas inactif et qu'il participe à une activité digne de ce nom.

La gratuité fut également un argument important pour beaucoup de parents qui auraient pu reprendre leur enfant dès la fin de classe, mais qui préféreraient laisser à la collectivité ces moments de vie.

Le service jeunesse a donc mis en place ces Tag et plus d'un enfant sur deux y a participé de manière régulière entre 15h45 et 16h30 (jeux de société, aides aux devoirs, lego, tennis de table, basket, couture etc...). Pendant ce temps, les ATS

étaient maintenus et permettaient aux enfants de pratiquer lors d'un cycle complet une activité plus soutenue une fois par semaine (sport, bricolage, poterie, décorations diverses, échec, art plastiques, activités scientifiques etc.). Afin de développer des actions demandant plus d'investissement (théâtre, chorale) les fils rouges ont été créés. Après ces activités, le service périscolaire prenait le relais afin de permettre aux parents qui travaillent de venir rechercher les enfants entre 16h30 ou 17h15 et 18h30.

Ainsi de 2013 à 2016, entre 400 et 550 enfants différents sur les 720 que comptent les écoles ont pu pratiquer tous les soirs une des nombreuses activités physiques, scientifiques, culturelles proposées par les animateurs du service jeunesse.

Un dispositif qui s'est amélioré au fil du temps...

Après trois années consécutives dans la mise en place de nos actions, cette évaluation a été réalisée périodiquement dans une démarche cohérente et concertée.

Sur le plan quantitatif, la hausse du taux de fréquentation aux activités d'une année à l'autre est assez révélatrice des efforts qui ont été fournis, notamment sur le fonctionnement des temps d'animation. En effet, on compte dans chaque école une multitude d'activités culturelles, sportives, artistiques et manuelles adaptées à toutes les tranches d'âge. À la rentrée 2015-2016 **728** élèves au total étaient inscrits, écoles maternelles et élémentaires confondues. En référence à ces effectifs, **420** enfants participent régulièrement aux activités périscolaires, ce qui représente une participation annuelle de **57,69%** sur l'année 2015-2016. Les deux premières années (2013-2014), **709** enfants étaient inscrits au sein des écoles et **50,63%** d'entre eux participaient aux Tag.

Toutefois, même si le souhait de la municipalité n'est pas d'accueillir le plus grand nombre d'enfants suite à la mise en place de cette réforme (qui préconise avant tout d'aménager le temps de vie de l'enfant), cette progression reste un atout majeur pour la municipalité qui offre un service de qualité, en proposant des activités favorisant la découverte et le bien-être des enfants.

Concernant les qualifications des différents encadrants, tous sont formés ou se forment par l'intermédiaire de formations diplômantes et spécifiques à l'animation (BAFA, BAFD, BP JEPS...). Effectivement, le pourcentage de qualification des intervenants s'élève à **95,55%** sur l'ensemble des **5** écoles de la ville. Ce résultat conduit le pôle jeunesse à porter une attention particulière quant à la répartition des encadrants sur les sites d'animation. Autrement dit, une orientation logique des animateurs doit se poursuivre pour respecter la complémentarité de leurs expériences au sein des écoles, et soutenir au mieux la mise en place d'activités variées.

...pour le bien-être de l'enfant

En reprenant les différents points abordés lors des réunions des comités techniques de chaque école, on remarque que les constats sont souvent d'ordre organisationnel et relèvent de la gestion d'encadrement. Ils abordent peu les sujets proprement liés aux rythmes des enfants, à leur ressenti ou encore à leur bien-être.

Si ces temps d'animation doivent s'inscrire dans une démarche constructive de l'enfant, il est bien entendu nécessaire de poser un cadre relatif aux besoins des intervenants (animateurs et enseignants). Cependant les équipes du pôle jeunesse suggèrent d'analyser et d'envisager ces besoins en prenant en considération les attentes et les envies des enfants au préalable, afin qu'une meilleure communication soit établie entre les enfants et les encadrants. Notons également que certains problèmes fonctionnels (contraintes de temps, contraintes matérielles, de gestion d'activités...) pouvant se régler en interne, c'est-à-dire au sein même de l'organisation générale des écoles, se retrouvent au centre des échanges. Par conséquent, cela peut conduire à « freiner » l'autonomie et les libertés des enfants qui devraient en bénéficier davantage.

Néanmoins, il faut retenir que de nombreuses propositions sont faites pour améliorer la vie quotidienne des enfants. Il s'agira d'organiser des rencontres entre les différents acteurs (référénts, coordinateurs, animateurs, enseignants...) pour définir les axes de travail et d'activités en lien avec le programme scolaire. Il est également à noter que certaines demandes ont été formulées pour

favoriser la participation des enfants à la vie de l'école et mettre en valeur le travail effectué durant l'année. De plus, pour améliorer la qualité des activités menées lors des Tag, certains animateurs sont en demande de formation pour étoffer leur répertoire d'activités. Ces besoins exprimés sont également à prendre en compte.

En ce qui concerne le déroulement des activités (Tag, ATS, fil rouge...), le bilan est nuancé, car chaque école présente aussi bien ses difficultés de mise en œuvre que ses satisfactions. Dans un premier temps, on remarque que les enfants ne présentent pas tous les mêmes besoins, qui varient en fonction de l'âge. Par exemple pour les écoles maternelles, il n'est pas indispensable de proposer des ateliers ou des activités particulières, car les temps d'animation s'avèrent être trop courts et les enfants ont parfois seulement envie de jouer ensemble dans leur propre univers. À l'inverse, pour les écoles élémentaires, les enfants restent principalement demandeurs de ces temps d'activités pour décompresser.

Tous les agents œuvrant pour le développement de l'enfant doivent observer la Charte Locale des Droits de l'Enfant. Cette charte est un axe prioritaire de la politique municipale qui doit s'étendre à toutes les démarches éducatives. Il est essentiel d'établir une passerelle entre les projets d'écoles et les projets pédagogiques pour asseoir tous les dispositifs d'animation sur un socle commun.

Constats et propositions d'amélioration

Pour mieux répondre aux objectifs de la réforme

Constat

Certains enfants participant aux ATS posent des problèmes en termes d'écoute ou d'intérêt lors de l'activité. Souvent, ces mêmes enfants affirment qu'ils n'ont pas choisi cette activité mais que leurs parents ont choisi à leur place pour une question de planning. Cela leur permet de ne pas inscrire les enfants à l'accueil périscolaire ce jour-là.

Proposition

Conformément aux objectifs éducatifs de la municipalité, l'équipe du pôle jeunesse doit mettre en place un fonctionnement qui permette à l'enfant de choisir son activité. Un travail sur l'accession à l'autonomie de l'enfant sera engagé. Ainsi les plannings ne seront plus communiqués à l'avance aux parents mais présentés aux enfants sur chaque site, leur permettant de faire leur choix. Une information a posteriori sera alors faite aux parents. Cette volonté émane également de demandes faites lors des comités de pilotage.

Constat

Des parents, notamment en maternelle, ne maîtrisent pas réellement le véritable enjeu de la réforme : le rythme de l'enfant. Alors que certains enfants pourraient être récupérés plus tôt, les parents laissent les enfants lors des Tag afin qu'ils fassent des activités. Cette pratique est contreproductive à de nombreux égards. En effet, un jeune enfant scolarisé en maternelle travaille déjà beaucoup en classe, en atelier où une attention importante lui est demandée. D'autre part, la vie en collectivité est fatigante. Certains enfants arrivent le matin vers 7h30, restent à la restauration scolaire et à l'accueil du soir ; ils passent donc plus de 55 heures par semaine en collectivité. Nous avons constaté à de nombreuses occasions que des parents attendent l'heure de sortie devant les grilles des établissements scolaires pendant un très long moment.

Proposition

Permettre aux parents des enfants scolarisés en maternelle de venir chercher les enfants à leur convenance de la fin de l'école jusqu'à 18 h 30. Amener les parents de maternelle à assimiler que ces temps ne sont plus des temps d'activités soutenues, mais des temps d'accueil périscolaire plus propices à la socialisation, au jeu et au repos. L'enfant pourra éventuellement être amené à faire des activités plus conséquentes en fonction de son âge ou de la période de l'année. L'équipe proposera des temps de calme, de rêverie par un aménagement adapté.

Vers une harmonisation des dispositifs d'animation existants

Constat

Nos craintes quant à la durée possible des activités ont été rapidement confirmées à l'usage : une plage horaire de 45 minutes avec les moyens et locaux qui sont à notre disposition ne permet pas toujours de proposer des activités construites. En effet et malgré une bonne participation des enseignants, les enfants quittent les classes dès 15h45 avec parfois quelques minutes de retard, ils sont alors pris en charge par l'équipe d'animation qui effectue un contrôle des présences puis les enfants se répartissent dans les différentes activités proposées. Il est déjà 16h00 ; puis 20 à 25 minutes plus tard, il faut déjà séparer les enfants qui restent à l'accueil périscolaire de ceux qui peuvent rentrer directement avec ou sans les parents. En revanche nous constatons que le temps des ATS qui se termine à 17h15 est un peu trop long lors des activités sportives, culturelles et artistiques pour que l'attention des enfants reste soutenue en fin de journée.

Proposition

Toutes les activités se termineront à 17h. Le service jeunesse organisera les activités nécessitant un déplacement des enfants de sorte que le temps de pratique soit de 45 minutes.

Constat

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes, le choix a été fait de favoriser une prise en compte rapide de ceux-ci par les parents pour faciliter l'organisation de leur agenda. Ainsi, les dispositifs existants à l'époque (c'est-à-dire avant la réforme de 2013) ont continué de fonctionner sur les mêmes principes. Nous avons donc accumulé des dispositifs différents dans un même lieu. À 15h45, une première sortie d'élèves, puis une seconde à 16h30, puis une troisième à 17h15, et une sortie échelonnée à partir de 16h30. De même, les départs concomitants des deux ou trois dispositifs nécessitent la pré-

sence de 2 responsables sur chaque site élémentaire. Une meilleure organisation des temps de mise en route permettrait d'une part de limiter le nombre d'agents et d'autre part d'assurer une meilleure sécurité des enfants.

Proposition

Seul un référent-relais du service jeunesse sera présent sur chaque site scolaire. De 15h45 à 17h, le référent sera chargé de l'organisation en sécurité des départs aux activités, informera le service jeunesse de l'absence non signalée d'un enfant et assurera un rôle d'animateur-coordonateur auprès de l'équipe comme référent pédagogique.

Une éducation qui doit être partagée

Constat

Tous les enseignants n'ont pas pris la mesure de l'utilité des comités techniques dans un objectif de partenariat visant à la coéducation. Il a fallu attendre le comité technique de décembre 2015 pour que commencent à émerger des échanges basés sur la cohérence de l'action plus que sur des problèmes matériels ou de règlement intérieur. Beaucoup d'enseignants nouvellement arrivés en poste sur Essey-lès-Nancy ne connaissent pas l'existence du PEDT, de la Charte des Droits de l'Enfant ou des comités techniques.

Proposition

Améliorer l'information et la concertation en direction des enseignants et proposer à la hiérarchie de l'Éducation Nationale d'inscrire les comités techniques dans les temps de formation des enseignants.

Constat

Aucun lien n'est établi entre les activités proposées par le service jeunesse et les projets d'école. En matière de coéducation, il est important que le PEDT ne soit pas le seul document de référence,

mais qu'il puisse s'appuyer sur les projets des établissements scolaires dans un souci de cohérence. L'exemple cité dans le premier PEDT d'un enfant qui pourrait se rendre plusieurs fois au cinéma voir le même film a été vécu récemment.

Proposition

Les projets d'écoles pourront être transmis à la municipalité afin que le pôle jeunesse puisse mettre en place des actions complémentaires. D'autre part, il est important de développer encore la coordination de travail pour prévenir les problèmes de santé ou résoudre des problèmes que nous constatons avec un enfant (comportement, mal-être, harcèlement, etc...). Cela donne plus de crédit aux équipes éducatives lors des rencontres avec les parents.

Constat

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les Atsem ont vu leur rôle évoluer. Longtemps considérées comme des agents d'entretien à qui l'on demandait une surveillance lors d'atelier, elles sont devenues des agents pédagogiques en soutien aux enseignants. Cette situation les place davantage en qualité d'exécutantes dépendantes des choix de leurs enseignants de référence. Or, la mise en place des nouveaux rythmes a perturbé ce fonctionnement. Les Atsem se sont formées et sont devenues animatrices d'activité. Il leur a fallu innover, devenir force de proposition, ce qui n'est pas le même métier. Si quelques unes ont réussi à franchir ce nouveau cap, d'autres l'ont mal vécu, générant du stress au travail. Si les Atsem sont des agents dévouées et professionnelles dans leur domaine initial de compétences, elles ont eu du mal à gérer ce changement de statut au cours de la journée. Elles ont demandé des formations, mais leurs attentes n'ont pas toujours été satisfaites.

Proposition

Les Atsem ne doivent plus changer de statut au cours de la journée. Les animations doivent être conduites et proposées par les animateurs au même titre que les enseignants lors des travaux en classe. Les Atsem doivent venir en soutien de l'action et ne plus en être ni à l'origine ni au suivi. Il est difficile d'établir une règle commune

pour chaque personne. Aussi, seule celle qui s'en sentira capable pourra proposer des activités en autonomie.

Constat

Coéducation ne signifie pas co-enseignement et il est important que chacun reste maître sur son domaine de compétences. Cependant, il existe au sein des écoles ou au sein du service jeunesse des personnes-ressources dont on ne sollicite pas suffisamment les capacités. Certains domaines tels que les sports par exemple demandent aujourd'hui de réelles qualifications.

Proposition

Établir et faire circuler une liste des compétences et des personnes-ressources lors d'un montage de projet. Il ne s'agit nullement de faire à la place d'un enseignant ou qu'un éducateur sportif du service jeunesse donne des cours de sport aux enfants mais d'apporter un soutien, une technique permettant une amélioration de l'action proposée. Et, en termes de connaissances des enfants et de leurs capacités, les enseignants pourraient donner des informations aux animateurs nouvellement arrivés.

Un projet éducatif comme référence pédagogique

Constat

Les droits des enfants ainsi que les objectifs éducatifs inscrits sur la Charte Locale des Droits de l'Enfant ne sont pas assez pris en compte par les agents d'animation.

Sous-constat n°1

« Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant. » Un effort constant est fait par les organisateurs des dispositifs d'accueil ou d'animation et des activités à dominante culturelle sont proposées régulièrement. Certaines ne rencontrent que peu de succès, mais sont tout de même maintenues.

Proposition

Il faut noter ici que la simple proposition d'un planning ne suffit pas toujours à stimuler l'intérêt des enfants ou des jeunes. Un accompagnement basé sur la relation de l'adulte à l'enfant devra être retravaillé par tous les agents du pôle jeunesse. Nous devons améliorer nos contacts avec les publics en devenant autre chose que des organisateurs ou prestataires de service.

Sous-constat n°2

« Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable. » Les enfants ne sont pas encore suffisamment associés à la préparation des activités d'une part et leur avis n'est pas toujours assez sollicité. Nous leur proposons des plannings d'activités ne leur laissant finalement qu'un choix de consommation.

Proposition

L'équipe d'animation, à tous les niveaux de compétences, devra travailler sa pédagogie et ses pratiques d'encadrement en associant les publics au choix des activités, lors des temps de vacances notamment, que ce soit lors du centre de loisirs ou lors d'Anim'ados (anciennement nommé Sport et Culture). Une progression devra s'établir afin d'amener l'enfant à participer également à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ses temps de vie.

Sous-constat n°3

« Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique. » Cet objectif n'est atteint qu'en partie et ce, grâce au travail effectué par le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes.

Proposition

Le principe de laïcité à l'école ou dans la vie sociale des jeunes a été évoqué lors d'une réunion de la Caisse des Écoles puis a été repris lors du second comité de pilotage avec une volonté commune d'inscription au prochain PEDT. Une réflexion plus approfondie doit être menée collectivement afin de définir précisément le

principe de laïcité et ses domaines d'application. Ce travail devra être conduit au cours des trois prochaines années.

Sous-constat n° 4

« Agir pour apporter à l'enfant une alternative non violente dans tous ses rapports sociaux. »

L'équipe d'animation a parfois été contrainte d'écarter des activités qu'elle considérait comme violentes et ne correspondant pas à l'éthique de fonctionnement. De même, lors des sorties cinéma, une attention particulière est portée sur l'impact que le film pourrait avoir sur les enfants. Nous considérons que ces temps de loisirs peuvent être vécus dans la sphère privée mais qu'ils n'ont pas à être proposés dans le cadre de nos actions éducatives. Même si une formation à la communication non violente avait été proposée, cet objectif n'est que partiellement atteint.

Conclusion

La lecture des 4 sous-constats permet d'affirmer que nos objectifs éducatifs n'ont été que partiellement atteints. La Charte Locale des Droits de l'Enfant ainsi que le règlement des droits sont connus par la plupart des agents travaillant auprès des enfants, toutes institutions confondues, mais ne sont pas utilisés comme des éléments de référence lors de la conduite des animations de loisirs vacances ou périscolaires. Cette charte a d'abord été pensée comme une base de travail à l'attention des adultes en relation avec les enfants. Elle devra, à l'avenir, être conçue davantage comme un fil conducteur, un contrat passé réciproquement avec l'enfant, lui-même acteur à part entière des dispositifs. Il faudra donc retravailler ce document pour en faire un véritable texte de référence, porteur d'un projet éducatif co-construit avec les différents protagonistes.

Proposition

Les rencontres du CEL (Contrat Éducatif Local) permettaient des temps de formation en faisant travailler sur un thème défini par l'ensemble des agents et animateurs du pôle jeunesse. Ces rencontres ont été supprimées, car n'étant plus financées par le CEL, elles représentaient un coût important par la municipalité. Le prochain PEDT pourrait être ainsi présenté aux agents lors d'une journée de formation.

Les comités techniques et de pilotage

Les comités techniques

Rappel du 1^{er} projet : *Les comités techniques permettront aux intervenants directs (enseignants, animateurs, Atsem) d'échanger sur les pratiques et de coordonner au plus près les actions mises en place. Des réunions de concertation devront être prévues de sorte que tous les intervenants puissent y participer. Les comités techniques peuvent se réunir soit par site, soit par école, soit encore par regroupement de deux écoles (les écoles maternelles Delaunay et Galilée travaillent déjà ensemble).*

En réalité, et tel qu'il a déjà été précisé, les comités techniques n'ont pas fonctionné de manière optimale dans la mesure où tous les partenaires n'ont pas été sensibilisés à l'utilité des regroupements. En effet, si nous souhaitons travailler en partenariat efficace et utile, il est important de proposer des temps de regroupement et d'échange. Il a donc été mis en place trois comités techniques par an et tous les agents municipaux ont inclus ce temps comme un temps de travail. Malheureusement, les enseignants n'ont apparemment pas reçu de consignes similaires de leur hiérarchie et cela a été au bon vouloir de chacun de participer ou non. De fait, les réunions ont été vécues différemment d'un site à l'autre, et il a fallu attendre la troisième année pour voir émerger des relations plus étroites entre les enseignants et les animateurs portant sur des sujets autres que le matériel, les consignes de sécurité ou le respect des règlements intérieurs de chaque site. Les comités techniques regroupent les professionnels au contact de l'enfant et permettent l'échange sur les pratiques, les compétences de chacun. Il est important que les animateurs puissent savoir ce que l'enfant vit en classe, quelle pédagogie est employée, quel sport est pratiqué. Par exemple, à de nombreuses reprises, nous avons assisté vers 15h45 à la fin des séances de sports dans les écoles alors que les enfants étaient inscrits en activités physiques le temps suivant.

Nous souhaiterions que l'Éducation Nationale, par le biais du Dasen, inscrive ces temps de regroupement dans le temps de formation des enseignants.

Le bilan complet de ces comités est joint en

annexe au document, mais les comptes rendus des différents comités seront accessibles sur le site de la ville.

Les comités de pilotage

Rappel du 1^{er} projet : *Au niveau municipal, un comité de pilotage sera créé en complémentarité avec la Caisse des Écoles. Il a une vocation politique et associe des partenaires institutionnels tels que l'Éducation Nationale, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, des présidents d'associations locales et des représentants de parents d'élèves. Sous la présidence du maire, son rôle sera d'évaluer l'ensemble des dispositifs municipaux et de procéder à d'éventuels réajustements. Les directeurs d'établissement scolaire et les responsables de services municipaux peuvent y être associés.*

Ce comité de pilotage se réunira sous la présidence du maire à une fréquence que l'instance définira.

Ainsi après les réunions plénières de la Caisse des Écoles, le PEDT est abordé régulièrement. C'est ainsi que des orientations nouvelles sont apparues et avec l'assentiment de tous des pistes de réflexion ont été évoquées. Trois orientations ont été proposées au cours de ces années :

- renforcer la place de l'enfant dans nos actions,
- rôle et place des parents dans la coéducation,
- la laïcité.

UN PROJET RENOUVELÉ

Le projet éducatif territorial de la ville

Le projet éducatif territorial (PET), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Les objectifs éducatifs fondamentaux

Le Projet présenté ici est un projet politique fixant les objectifs éducatifs locaux. Ces objectifs désormais au nombre de quatre ont été énoncés pour les trois premiers en 2003 lors de la redéfinition des projets éducatifs locaux, 1 an après l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Ils n'ont pas été choisis par hasard. Ils sont issus d'une part des objectifs éducatifs d'une importante fédération d'éducation populaire plaçant l'enfant au cœur de son action et s'appuient sur des rapports émanant notamment des enquêtes de la politique de la ville plaçant déjà le secteur de Mouzimpré comme un secteur à forts besoins éducatifs. Ces finalités éducatives accompagnées d'un financement important à l'égard des jeunes, ont amené entre autres la création d'un pôle jeunesse, d'une Charte Locale des Droits de l'Enfant et la reconnaissance de la ville comme Ville Amie des Enfants. En 2008, un quatrième item est venu renforcer les projets initiaux en incluant une dimension éducative non violente.

Ces 14 années de politique éducative sur la commune permettent-elles d'affirmer que cela a permis de modifier la vie de ses habitants ? À certains égards oui : Les parents et enfants ont désormais des repères stables et identifiés. Les enfants sont suivis, de la petite enfance à l'adolescence, et peuvent être ainsi accompagnés dans leur développement social, affectif et scolaire. Une amélioration des rapports sociaux entre jeunes des différents quartiers et une très forte diminution des dégradations et incivilités dues aux jeunes ont été notées au cours de ces années. Cependant, comment affirmer que les enfants d'aujourd'hui sont plus investis dans la

vie de la commune ou qu'ils sont plus épanouis culturellement que leurs aînés des années 2000 ? Il est toujours difficile d'évaluer un projet éducatif sans réels outils d'évaluation. Mais nous estimons que notre action a contribué à obtenir des résultats globalement positifs même s'il reste encore à faire en matière éducative. Il faut aussi rappeler qu'Essey-lès-Nancy reste une petite ville en termes d'habitants et de ressources et qu'une part importante de son budget est allouée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse. C'est donc sur ces constats simples mais concrets que les objectifs ainsi définis sont renouvelés.

La municipalité continuera à agir pour :

- favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant ;
- amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable ;
- permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique ;
- apporter à l'enfant une alternative non violente dans tous ses rapports sociaux.

La ville maintient la place de l'enfant comme un axe prioritaire de sa politique. Elle continue et souhaite renforcer son action dans une démarche qui permette à l'enfant, quels que soient ses origines ethniques, géographiques ou sociales, son handicap, son sexe ou sa religion, d'accéder progressivement à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté, afin qu'il puisse s'insérer dans la société, y vivre et y agir en ayant la possibilité de maîtriser son avenir. Les projets pédagogiques proposés et les agents d'animation ou d'encadrement recrutés dans le cadre des dispositifs du service enfance, jeunesse, famille et vie scolaire devront impérativement s'inscrire dans cette démarche éducative.

Les finalités éducatives secondaires

Les trois années vécues depuis la mise en place des nouveaux rythmes ont permis de mettre l'accent sur des points importants. Ainsi de nouveaux objectifs que l'on pourra qualifier de secondaires, ont été proposés. Au nombre de trois, ils ont été validés lors des comités de pilotage du PEDT. Deux ont été retenus pour figurer dans ce projet et devraient être mis en action au cours des trois prochaines années. Le troisième, traitant de la laïcité, doit être encore affiné avant que les équipes puissent développer cet item.

En ce qui concerne les deux premières finalités, il s'agit de :

- **Développer le rôle et la place des enfants dans nos dispositifs.**

Il s'agit plus d'une amélioration des objectifs 2 et 3 initialement proposés que d'un nouvel item. Le service jeunesse possède aujourd'hui suffisamment de recul et d'expérience dans l'organisation et l'encadrement pour affiner son approche en matière éducative et proposer aux enfants plus d'investissement, d'autonomie et moins de consumérisme dans ses activités. L'enfant doit désormais être plus associé à la démarche de projet de sa réflexion à son évaluation. L'autonomie ne se décrète pas, elle s'acquiert petit à petit. La mise en action dès septembre 2016 d'une nouvelle organisation des rythmes extrascolaires et la méthode proposée aux enfants de choisir leur activité indépendamment des choix des parents devrait nettement faire évoluer la participation des jeunes.

- **La place et le rôle des parents dans la coéducation.**

La vie d'un enfant est divisée en trois unités de temps complémentaires : le temps de la famille, le temps scolaire et le temps social. Afin que l'enfant progresse efficacement, il est important que ces trois temps soient cohérents en termes d'éducation et de sociabilité. Bien entendu, chaque famille est libre de pratiquer la méthode éducative qui lui convient le mieux en fonction de ses convictions ou de sa culture. Cependant, la société impose des codes que l'enfant doit comprendre, admettre et appliquer. Il y a donc

là un équilibre à trouver. Le rôle de la municipalité est de permettre à chacun d'avoir sa place en tant qu'individu et à tous de vivre ensemble dans le respect des lois de la République. Les dispositifs liés à la jeunesse, l'enfance, la famille ou la vie scolaire ne se veulent pas modélisants mais doivent permettre, par une démarche de partenariat, que des relations constructives se mettent en place, vivent et se développent.

Coéducation ne veut pas dire co-enseignement et chacun doit savoir où est sa place et quelles sont les limites de son rôle. Ce qui n'empêche en rien de travailler ensemble, de débattre, d'échanger, avec comme objectif final le bien-être et la sécurité de l'enfant, ce qui est le rôle et la fonction des comités techniques. Si les relations entre la municipalité et les écoles se sont largement développées au cours de ces trois dernières années, très peu de passerelles existent entre les usagers (parents et enfants) et les services municipaux. Le service jeunesse est souvent considéré comme un prestataire de services alimentaires ou des temps périscolaires et les parents n'y sont que très peu présents. Le fait que le paiement des prestations s'effectue aujourd'hui auprès du Trésor Public et non plus au pôle jeunesse a amplifié ce phénomène. Si les services liés au Relais Assistantes Maternelles ou à la Maison de la Parentalité restent encore proches des familles, le service jeunesse s'est peu à peu éloigné des jeunes et des familles. Le service jeunesse doit redevenir force de propositions en termes de partenariat et d'ouverture en direction des familles.

Ce qui ne change pas

Les accueils périscolaires du matin

Les enfants des écoles maternelles Delaunay et Galilée sont accueillis à l'école Delaunay dès 7h30 tous les matins par des agents d'animation diplômés.

Les enfants scolarisés à la maternelle Prévert sont accueillis à la même heure à l'École d'Application du Centre. Il convient de préciser que, sur ces deux sites, les locaux alloués aux enfants des écoles maternelles sont équipés d'un mobilier adapté et ne servent qu'à cet usage.

Les élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans leurs écoles respectives.

Les accueils du soir se déroulent sur les mêmes lieux et avec une équipe renforcée en raison d'effectifs plus importants.

Ces accueils sont déclarés à Jeunesse et Sport, ont obtenu un numéro d'agrément et respectent les taux d'encadrement et de qualification des personnels.

La restauration

La ville ne possédant pas de structures propres permettant d'accueillir quotidiennement un grand nombre d'enfants, une démultiplication des sites est nécessaire.

Ainsi, les enfants des écoles maternelles Galilée et Delaunay se restaurent dans une salle de l'espace Pierre de Lune située à Mouzimpré et les élèves de l'école maternelle Prévert mangent au Haut-Château.

Les élèves des classes élémentaires sont accueillis sur trois sites.

Les enfants scolarisés à Mouzimpré se rendent au collège Émile Gallé.

Les enfants de l'école d'application du Centre se partagent en deux groupes, les plus jeunes répartis en deux services mangent à l'espace Bérim de la Maison des Associations alors que les plus âgés se restaurent au Creps de Lorraine. Tous ces sites sont situés à moins de 10 minutes à pied des écoles.

Les taux d'encadrement sont conformes à ceux préconisés par les directives de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports dans les temps d'accueil déclarés.

Les accueils périscolaires du soir

Les enfants des écoles élémentaires et maternelles seront pris en charge dès 17h et l'accueil se terminera toujours à 18h30.

Les horaires de classes

Les horaires des écoles restent identiques à ceux du début du projet en 2013. Seule une légère modification d'ordre administratif a été réalisée afin de distinguer les heures d'entrée dans l'école des élèves et celles de début de classe.

Le centre de loisirs du mercredi

Il continuera toujours selon le même mode de fonctionnement et les enfants inscrits seront accompagnés de la même façon.

Les accueils du mercredi midi

Afin de permettre aux parents qui travaillent de récupérer les enfants après l'école le mercredi midi, l'accueil périscolaire, indépendante du centre de loisirs, fonctionnera sur chaque site d'accueil jusqu'à 12h30.

Ce qui change

Les Tag dans leur forme actuelle sont supprimés, Tag et ATS fusionnent

Il n'existera désormais plus qu'un dispositif géré par le Service Jeunesse : les « P'tits répit » en écoles maternelles, l'équivalent des « Épa'temps » en écoles élémentaires.

Les horaires des « Épa'temps »

Pour les classes élémentaires : les enfants quitteront toujours l'école à 15h45 mais la seconde sortie collective pour les enfants inscrits aura lieu à 17h. Les accueils périscolaires prendront ensuite le relais jusqu'à 18h30.

Les horaires des « P'tits répit »

Les horaires des « P'tits répit » pour les enfants scolarisés en maternelle est modifié : les parents pourront désormais venir chercher les enfants dès qu'ils le pourront à partir de 15h45. La réforme mise en place a pour objectif de respecter les rythmes de vie des enfants et notamment de limiter autant que faire se peut la vie en collectivité.

Les inscriptions se font par périodes complètes et à des rythmes réguliers

Pour des raisons d'organisation et surtout de sécurité, le service jeunesse n'acceptera plus les changements de planning. Ainsi, un enfant pourra venir un, deux, trois ou quatre soirs par semaine au choix mais de façon régulière sur une période donnée. Il y a trois périodes dans l'année : De la rentrée des classes aux vacances de Noël, des vacances de Noël aux vacances de printemps et des vacances de printemps aux vacances d'été.

Toutefois, un enfant inscrit pourra être repris par ses parents dès 15h45 après avoir informé l'animateur référent de l'école. Sauf pour des raisons médicales, aucune autre sortie ne sera acceptée entre 15h45 et 17h.

Les nouvelles activités sont payantes

Afin de maintenir une prestation de qualité et de permettre à l'enfant de participer à l'activité qu'il a choisie, une participation financière fixée forfaitairement à 1€ par soir et par enfant sera demandée aux familles dès la rentrée 2016. Ce tarif est susceptible d'être modifié en fonction de la situation de financière de ce dispositif et des normes d'encadrement fixées par la loi. Cette participation est déjà comptée dans la participation des familles aux accueils périscolaires.

Les ATS dans leur forme actuelle disparaissent et fusionnent avec les « Épa'temps »

C'est désormais l'enfant qui décidera de l'activité à laquelle il souhaite participer. Il s'inscrira en autonomie en fonction d'un planning d'activités proposées. L'équipe d'animation sera vigilante à ce que chacun puisse participer au moins une fois par semaine à une activité qu'il a choisie. Elle travaillera également avec l'enfant, afin de lui faire découvrir d'autres types de loisirs et veiller à la variété de ses choix.

Évaluation du projet

Afin d'apporter des éléments concrets permettant une évaluation totale ou partielle du projet, des outils d'évaluation ont été mis en place dès le début de l'action. Ces éléments, validés par le comité de pilotage, ont permis de procéder à des aménagements ou réajustements.

Par conséquent, la constitution des dispositifs d'échange tels que les comités techniques et la caisse des écoles ont permis à chacun des acteurs de la réforme de se réunir pour définir les nouvelles orientations suite à l'analyse de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Pour que ces regroupements soient de véritables temps de concertation entre les différents corps éducatifs, nous encourageons vivement la participation de tous les intervenants des écoles (élémentaires et maternelles) et des agents référents du service jeunesse lors des comités techniques. Au départ de ce projet, même si un certain temps d'adaptation s'est avéré nécessaire pour construire ce partenariat entre l'école et la municipalité, il se développe davantage aujourd'hui par une réflexion co-construite et basée sur les besoins des enfants, leur comportement et leur rythme de vie.

Ouverture du projet

Le collège de la commune, Émile Gallé, accueille majoritairement les enfants d'Essey-lès-Nancy, des collégiens venant des communes limitrophes et également beaucoup de jeunes venant de communes rurales plus éloignées.

Le collège René Nicklès est situé sur le territoire de Dommartemont. Le découpage scolaire fait que quelques enfants de la ville mais également les enfants résidants à Dommartemont fréquentent les écoles maternelles et élémentaires d'Essey-lès-Nancy avant d'être scolarisés dans cet établissement.

Dans un esprit de continuité éducative élargie, ces deux collèges sont invités à s'inscrire dans le Projet Éducatif Territorial. Bien que cette

réforme ne les concerne pas directement, il est évident que, d'une part les collèges recevront tôt ou tard les élèves sortant des classes de CM2 et que, d'autre part, l'expertise ou l'avis des directeurs d'établissement pourrait être un plus intéressant dans l'analyse ou la médiation au sein du comité de pilotage. Il est à noter que la ville d'Essey-lès-Nancy entretient des liens très étroits avec le collège Émile Gallé. Il est par ailleurs précisé au bas de la charte qu'elle est ouverte à toute personne désirant s'y inscrire.

Les animateurs de tous les dispositifs sont invités à appliquer la charte et de prendre en compte le règlement des Droits de l'Enfant dans leur approche avec celui-ci. Cette charte est commentée et expliquée à tout personnel travaillant désormais au pôle jeunesse. Dans un deuxième temps, des moments de formation seront mis en place (sur le même principe que les rencontres du CEL).

L'enfant doit trouver dans son animateur un adulte référent, dont le travail consiste à accompagner son développement lors des phases collectives de sa vie. Il est donc indispensable que les agents travaillent en équipe afin que les réponses apportées aux enfants soient cohérentes quelle que soit la personnalité de chacun. Un vocabulaire adapté doit permettre un développement harmonieux des enfants. Les mots « garderie », « cantine », doivent par exemple être remplacés par « **accueil** » et « **temps de restauration** ». Le respect de l'enfant est un paramètre essentiel à la construction d'une relation psycho-affective basée sur la modélisation.

N'oublions pas qu'un enfant scolarisé fréquentant les dispositifs d'accueil (périscolaire et centre de loisirs) vivra plus de 55 heures par semaine en collectivité.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le travail sur les rythmes de vie de l'enfant devient une nécessité. Ces aménagements ne doivent pas permettre de faire plus, mais autant, dans de meilleures conditions de vie.

MISE EN ŒUVRE

Nouvelles dénominations pour une nouvelle organisation

« P'tits répits » (écoles maternelles) et « Épa'temps » (écoles élémentaires)

Cette nouvelle appellation remplacera à partir de la rentrée 2016/2017 ce qu'on appelait jusqu'à aujourd'hui les Tag et les ATS. Ce nouveau temps de vie de l'enfant créé par la modification des rythmes scolaires correspond à un engagement du ministre de l'Éducation Nationale qui, dès le début du projet de réforme, souhaitait que ce temps soit éducatif.

La municipalité proposera donc comme les années précédentes un temps d'accueil au cours duquel des activités seront mises en place. Ces animations, dans l'esprit de la réforme, n'entendent en aucune façon prolonger les journées des enfants par des actions éducatives nécessitant des besoins physiques ou physiologiques supplémentaires. Ils doivent permettre aux élèves de vivre ce temps d'accueil comme un moment plus propice à l'épanouissement, à la récupération, à la socialisation et à la détente.

Conformément à nos objectifs initiaux, pour permettre à l'enfant d'être plus autonome dans son choix d'activités, les plannings d'animations seront accessibles chaque jour à tous les enfants. Ils pourront s'inscrire à une activité culturelle, manuelle ou sportive à plus ou moins long terme. En effet, certaines activités nécessitent déjà plusieurs séances pour découvrir, construire ou finaliser un projet, tandis que d'autres pourront être pratiquées au jour le jour.

Les Épa'temps pour les écoles élémentaires et les P'tits répits se dérouleront de 15h45 à 17h00 et seront payants à hauteur de 1€ par jour et par enfant.

Horaires d'ouverture des écoles

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires avait conduit la municipalité à fixer par arrêté municipal en date du 2 juillet 2013 les horaires suivants :

Écoles Delaunay, Prévert, d'application du Centre et Mouzimpré

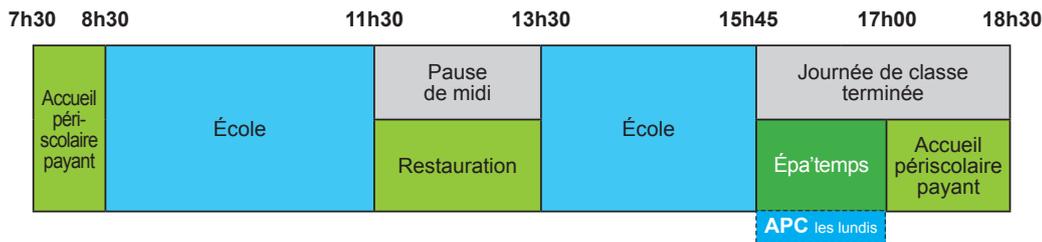
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30-11h30 et 13h30-15h45
Mercredi matin
8h30-11h30

École Galilée :

Lundi mardi jeudi et vendredi
8h20-11h20 et 13h20-15h35
Mercredi matin
8h20-11h20

Cependant, les directeurs d'établissement ont attiré l'attention de la collectivité entre les temps de classe et les temps d'ouverture des écoles. Un nouvel arrêté a donc été pris le 12 avril 2016.

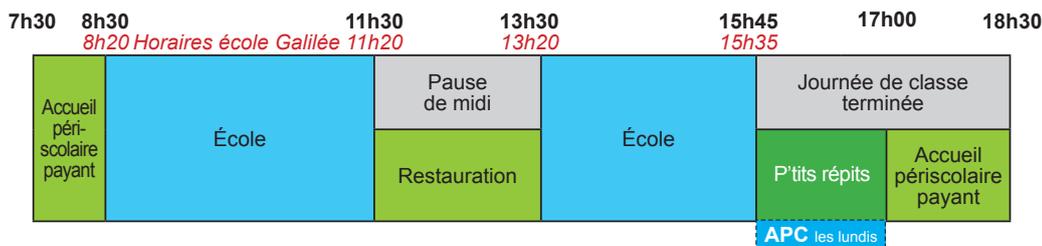
Journée type dans les écoles élémentaires



LÉGENDES

- Dominante bleue :** activités scolaires
- Dominante verte :** activités extrascolaires prises en charge par la municipalité

Journée-type dans les écoles maternelles



LEXIQUE

- APC** **Activité pédagogique Complémentaire**
 Dispositif d'aide personnalisée mis en place par l'Éducation Nationale et assuré par les enseignants.

Horaires du mercredi



Les horaires décalés de 10 minutes à l'école Galilée facilitent la gestion des trajets des parents ou des assistantes maternelles qui doivent se rendre également à l'école élémentaire Mouzimpré.

Les dispositifs payants

Le service périscolaire reste payant pour :

- Les temps d'accueil du matin : chaque jour de classe de 7h30 à 8h30.
- Les temps de restauration de midi : chaque jour de classe de 11h30 à 13h30.
- Les temps d'accueil des mercredis midi de 11h30 à 12h30.
- Les temps d'accueil du soir : chaque jour de classe de 16h30 à 18h30.
- Le service repas mis en place les mercredis de 11h30 à 13h30 au centre de loisirs.
- Le centre de loisirs des mercredis après-midi de 11h30 à 18h30.
- Le centre de loisirs des mercredis après-midi de 13h30 à 18h30.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

Les temps de transition

Au-delà des moments de transition entre la fin des temps scolaires et le début des activités, l'organisation quant à la répartition des enfants sur les lieux d'accueil sera spécifique à chaque école.

L'information aux familles

L'information aux familles est de plusieurs ordres :

L'information directe par mots écrits remis aux écoles par le service jeunesse reste le moyen le plus rapide et le plus efficace. Un affichage complémentaire peut y être associé sur les portes des établissements.

Une information plus large par le biais du bulletin municipal ou les panneaux électroniques d'information est également importante. Le site Internet de la ville donne aux parents connectés des informations en temps réel. Ce moyen de communication devrait pouvoir proposer, au cours des années à venir, l'inscription et le paiement en ligne.

Une rencontre avec les parents dans le cadre du forum des intervenants éducatifs est mise

en place tous les ans, mais des rencontres plus ciblées par site seraient une occasion d'associer les parents à ce projet.

Le service jeunesse, lieu d'accueil permanent, est également une source d'informations et d'échange.

Le nouveau logiciel de gestion permet en outre une meilleure prise en charge dans la communication avec les parents.

Les projets pédagogiques

Dans le cadre du renouvellement du projet éducatif territorial, la municipalité souhaite mettre en place des projets pédagogiques par site ou par école. Ces projets devront expliciter clairement la démarche pédagogique appliquée, le rôle de chacun, les moyens matériels et humains ainsi que les critères d'évaluation. Il est évident que ces projets seront la déclinaison pratique des objectifs éducatifs locaux énoncés plus avant dans le présent document. Ces projets pédagogiques intégreront dans la mesure du possible les projets d'école dont ils seront complémentaires (il ne faut pas confondre projet pédagogique et programme d'activités).

La prise en compte des enfants

Conformément à la volonté éducative de la municipalité, l'enfant doit avoir la possibilité de choisir parmi les activités qui lui sont proposées. Il est donc très important que l'enfant, en fonction de son âge et de ses capacités, soit associé le plus largement possible aux différentes phases de réalisation. Les agents d'animation doivent être forces de proposition sur des thématiques d'animation de loisirs diverses, variées et adaptées. La Charte Locale des Droits de l'Enfant, originellement conçue comme support de travail aux agents, rappelle que dans le cadre des temps d'animation municipaux gratuits ou payants, les enfants ont des droits et les agents des devoirs.

Les fiches actions

Les fiches présentées ici servent de base de travail à la réflexion. Elles seront développées par école au cours de réunions de travail entre les animateurs du service jeunesse et les équipes enseignantes. À terme, elles définiront par site ou par école le projet pédagogique des « P'tits répits » et des « Épa'temps ».

Fiche action

École maternelle Sonia Delaunay

Référent du Service Jeunesse auprès de l'école : Violaine Lugand
Personnel encadrant les P'tits répits: 2 Atsem et 2 animateurs

15h45 : 1^{re} sortie d'école

Cette sortie s'effectue sous la responsabilité des enseignants pour les enfants repris par les parents. On l'appellera premier groupe.

Le second groupe, composé des enfants qui restent sous la responsabilité de la municipalité, se rassemble dans la salle de jeux de l'école.

Les P'tits répits (de 15h45 à 17h00)

Les animateurs et les Atsem récupèrent les enfants selon le listing d'inscription. En accord avec les enseignants de l'école, les enfants présents aux P'tits répits pourront rester dans les locaux et utiliser certains matériels scolaires désignés sous la responsabilité des Atsem.

Les enfants profitent d'un temps de récréation, puis mise en place de petits jeux, chansons, rondes, jeux libres, lecture, jeux de société (memory, etc).

Périscolaire (de 17h00 à 18h30)

Les animateurs périscolaires récupèrent les enfants inscrits à l'accueil du soir et se dirigent ensuite vers leur salle d'animation habituelle située dans leur école. Les enfants y sont récupérés par les parents entre 17h00 et 18h30.

Activités proposées

Jeux libres, basket, jeux de ballon, la mouche, passe à ton voisin, parcours d'obstacles, motricité, échasses, jeux de palets, jeux de rondes, vélos, marelle, dessin à la craie, Memory, chant, lecture, Lego

Lieux d'activités

Cour d'école, salle de jeux / sieste, bibliothèque, préau couvert

Fiche action

École maternelle Galilée

Référent du Service Jeunesse auprès de l'école : Violaine Lugand
Personnel encadrant les P'tits répits : 2 Atsems et 2 animateurs

15h35 : 1^{re} sortie d'école

Cette sortie s'effectue sous la responsabilité des enseignants pour les enfants repris par les parents. On l'appellera premier groupe.

Le second groupe composé des enfants qui restent sous la responsabilité de la municipalité se rassemble dans la salle de jeux ronde de l'école.

Les P'tits répits (de 15h35 à 17h00)

Les animateurs et les Atsem récupèrent les enfants selon le listing d'inscription. En accord avec les enseignants de l'école, les enfants inscrits aux P'tits répits pourront rester dans les locaux et utiliser certains matériels scolaires désignés sous la responsabilité des Atsem.

Les enfants profitent d'un temps de récréation, puis mise en place de petits jeux, chansons, rondes, jeux libres, lecture, jeux de société (memory, etc).

Il est prévu que les enfants restent dans leur école mais le local situé en face de l'école dans le bâtiment Turquoise de Mouzimpré pourra être utilisé.

17h00 : 2^e sortie gérée par 1 animateur + 1 Atsem (rotation) ou 2 animateurs.

Périscolaire (de 17h00 à 18h30)

Les animateurs périscolaires récupèrent les enfants inscrits à l'accueil du soir et se dirigent ensuite vers leur salle d'animation habituelle de l'école Sonia Delaunay. Les enfants y sont récupérés par les parents entre 17h00 et 18h30.

Activités proposées

Jeux d'intérieur et d'extérieur, facteur, serpent géant, chasse aux couleurs, 1 2 3 soleil, poisson-pêcheurs, Jacques a dit, Kim cache, lecture, fabrication d'objets en pâte durcissante, coloriage, pâte à modeler, chant, dominos

Lieux d'activités

Cour d'école, salle de sieste, espace d'entrée de l'école, salle de jeux ronde

Fiche action

École maternelle Jacques Prévert

Référent du Service Jeunesse auprès de l'école : Anne Lanzoni
Personnel encadrant les P'tits répits : 4 Atsems et 4 animatrices

15h45 : 1^{re} sortie d'école

Cette sortie est faite sous la responsabilité des enseignants pour les enfants repris par les parents. On l'appellera premier groupe.

Le second groupe, composé des enfants qui restent sous la responsabilité de la municipalité, se rassemble dans la salle de jeux de l'école.

Les P'tits répits (de 15h45 à 17h00)

Les animateurs et les Atsem récupèrent les enfants selon le listing d'inscription.

Les plus petits se rendent à la Maison de la Parentalité où ils retrouvent un environnement sécurisant et adapté. Les parents viennent les chercher directement sur ce site.

En accord avec les enseignants de l'école, les moyens et les grands inscrits aux P'tits répits pourront rester dans les locaux et utiliser certains matériels scolaires désignés sous la responsabilité des Atsem.

Les enfants profitent d'un temps de récréation, puis mise en place de petits jeux, chansons, rondes, jeux libres, lecture, jeux de société (memory, etc) par les animateurs.

17h00 : 2^e sortie gérée par 1 animateur + 1 Atsem (rotation) ou 2 animateurs.

Périscolaire (de 17h00 à 18h30)

Dès 17h00, les animateurs périscolaires récupèrent les enfants inscrits à l'accueil du soir et se dirigent ensuite vers leur salle d'animation habituelle située dans les locaux de l'école élémentaire d'application du Centre. Ils sont récupérés par les parents entre 17h00 et 18h30.

Activités proposées

Jeux libres jusqu'à 16h00, tomate-ketchup, facteur, serpent géant, chasse aux couleurs, 1 2 3 soleil, poisson-pêcheurs, Jacques a dit, Kim cache, lecture tous les vendredis, chant, dominos, relaxation, origami

Lieux d'activités

Cour d'école, salle de jeux, 2 salles sieste, Maison de la parentalité pour les tout petits

Fiche action

École élémentaire d'application du Centre

Référent du Service Jeunesse auprès de l'école : Stéphane Boyard
Personnel encadrant les Épa'temps : 11 animateurs

15h45 : 1^{re} sortie d'école

Cette sortie s'effectue sous la responsabilité des enseignants pour les enfants repris par les parents. On l'appellera premier groupe.
Le second groupe, composé des enfants qui restent sous la responsabilité de la municipalité, se rassemble dans la salle de jeux de l'école.

Les Épa'temps : (de 15h45 à 17h00)

Les enfants inscrits aux épa'temps se regroupent dans la cour afin que les animateurs les recensent.

Un temps de détente ou de récréation est proposé à ce moment.

De 15h55 à 17h00 : activités par petits groupes : atelier cartable*, ludothèque, jardinage, jeux collectifs, danse et jeux d'expression; d'autres animations seront à définir par les animateurs embauchés avec la participation des enfants qui organiseront ainsi les activités qu'ils souhaitent pratiquer. En projet : chorale, couture, philatélie avec le soutien des associations locales.

**Nous mettons en place des conditions permettant aux enfants de travailler leurs devoirs scolaires mais les animateurs ne remplacent ni les parents, ni les enseignants.*

Périscolaire (de 17h00 à 18h30)

À 17h00 : 2^e sortie gérée par 2 animateurs.

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire payant seront dirigés vers la salle d'activité.

Activités proposées

Football, speedball, rugby, balle au camp, épervier, jeux de société, bataille navale, bingo, danse orientale, activités manuelles, musique, initiation au son, atelier cartable, arts du cirque, carte de vœux, tennis, projet train, arts du cirque, modelage, futsal, pompom girls, atelier de Noël, gym au sol, scrapbooking, initiation à l'athlétisme, création petits bijoux et objets, jeux d'adresse, atelier musique, judo. + en projet : modelage, danse africaine, théâtre, chorale (en cours), batucada (en cours)

Lieux d'activités

2 salles du périscolaire, préau couvert, cour d'école, terrain de basket, salle de ping-pong, salle de gym, aquarium, foyer Foch, aquarium, courts de tennis, dojo, Creps

Fiche action

École élémentaire Mouzimpré

Référent du service jeunesse auprès de l'école : Franck Bourdon

Personnel encadrant les épa'temps : 10 animateurs

15h45 : 1^{re} sortie d'école

Cette sortie s'effectue sous la responsabilité des enseignants pour les enfants repris par les parents. On l'appellera premier groupe.

Le second groupe, composé des enfants qui restent sous la responsabilité de la municipalité, se rassemble dans la salle de jeux de l'école.

Les Épa'temps : (de 15h45 à 17h00)

Les enfants inscrits aux épa'temps se regroupent dans la cour afin que les animateurs les recensent.

Un temps de détente ou de récréation est proposé à ce moment.

De 15h55 à 17h00 : activités par petits groupes : atelier cartable*, ludothèque, jardinage, jeux collectifs, danse et jeux d'expression, d'autres animations seront à définir par les animateurs embauchés avec la participation des enfants qui organiseront ainsi les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

*Nous mettons en place des conditions permettant aux enfants de travailler leurs devoirs scolaires mais les animateurs ne remplacent ni les parents, ni les enseignants.

Locaux : Cette école est actuellement fortement occupée et peu de salles sont disponibles. Le préau et une salle de réunion sont disponibles mais ne suffiront pas à un accueil important d'enfants. Nous nous verrons certainement dans l'obligation de faire sortir les enfants du site scolaire.

Périscolaire (de 17h00 à 18h30)

À 17h00 : 2^e sortie, gérée par 2 animateurs.

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire payant seront dirigés vers la salle d'activité.

Activités proposées

Football, basket, handball, jeux d'extérieur, où sont les cerfs, la balle américaine, balle au camp, poisson pêcheur, 1 2 3 soleil, mimes, théâtre impro, jeux d'expression, musique, chant, rythmique corporelle, danse, percussions, découverte de la musique africaine, origami, dessin, peinture, confection de mobiles, création de jeux de société, memory, papier mâché, jardinage, préparation grand jeu, création de BD, modelage, atelier de Noël, jeux d'adresse, tennis, monte le son, échecs, jeu d'opposition, initiation à l'athlétisme, arts du cirque

Lieux d'activités

Préau couvert, salle de réunion, cour d'école, dojo, terrain de foot de l'école, boulodrome, salle bâtiment Cristal, salle bâtiment Tourmaline, espace Pierre de Lune

Annexes

DÉPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT
DE NANCY

CANTON DE
SAINT-MAX

VILLE
D'ESSEY-LÈS-NANCY

Tél. : 03.83.18.30.00
Télécopie : 03.83.33.27.41
mairie@esseylesnancy.fr

Essey-lès-Nancy, le

Réf. : FD/161/16

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES
DE COURS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

NOUS, Michel BREUILLE, Maire de la Ville d'ESSEY-LES-NANCY,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 27 de la loi du 22 juillet 1983 prévoyant la modification des heures d'entrée et de sortie des élèves de maternelle par le Maire en raison des circonstances locales,
VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Considérant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013,
Considérant les difficultés rencontrées par les parents pour déposer leurs enfants dans les différents établissements scolaires.

ARRETONS

ARTICLE 1 : les horaires d'entrée et de sortie pour les élèves des écoles élémentaires d'application du centre et de Mouzimpré, des écoles maternelles Sonia Delaunay et Jacques Prévert sont modifiés comme suit :

-Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

*Le Matin :

-L'accueil des élèves commencera dès 8H20 et les cours 8h30,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 11H30.

*L'après-midi :

-L'accueil des élèves commencera dès 13h20 et les cours 13h30,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 15H45.

-Les mercredis :

*Le Matin :

-L'accueil des élèves commencera dès 8H20 et les cours 8h30,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 11H30.

ARTICLE 2 : les horaires d'entrée et de sortie pour les élèves de l'école maternelle Galilée sont modifiés comme suit :

-Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

*Le Matin :

-L'accueil des élèves commencera dès 8H10 et les cours 8h20,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 11H20.

*L'après-midi :

-L'accueil des élèves commencera dès 13h10 et les cours 13h20,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 15H35.

-Les mercredis :

*Le Matin :

-L'accueil des élèves commencera dès 8H10 et les cours 8h20,

-L'heure de sortie des élèves sera fixée à 11H20.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

-Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle,

-Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à Nancy,

-Mesdames, Monsieur, les Directeurs d'écoles,

-Monsieur l'Inspecteur d'académie.

Transmis en préfecture de Meurthe-et-Moselle le

13 AVR. 2016

Fait à Essey-lès-Nancy, le 12 avril 2016



Pour le Maire empêché,
L'Adjointe déléguée


Christine SIMONNET,

Charte locale des Droits de l'Enfant

L'enfant est un axe prioritaire de la politique municipale.

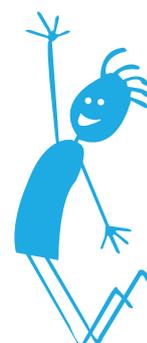
Aussi, il était important qu'elle adhère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En effet, conformément aux articles 29 et 31 de la CIDE, la ville inscrit son action dans une démarche qui permet à l'enfant d'accéder progressivement à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté pour qu'il puisse s'insérer dans la société et y agir en ayant la possibilité de maîtriser son avenir. En outre, elle respecte et favorise le droit de l'enfant à

participer pleinement à la vie culturelle et artistique.

La municipalité s'est fixé comme objectifs éducatifs :

- d'agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant,
- d'agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable,
- d'agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique,
- d'agir pour apporter à l'enfant une alternative non violente dans tous ses rapports sociaux.



Article 1 : les actions mises en place doivent viser les objectifs définis ci-dessus. Les projets pédagogiques et les projets d'animation devront en émaner et s'inscriront dans cette volonté éducative.

Article 2 : tous les enfants jouissent des mêmes droits et des mêmes devoirs sans distinction de sexe, de religion, d'ethnie, d'origine sociale ou de handicap.

Article 3 : l'enfant a droit au respect, à la parole et son avis doit être entendu sur les sujets qui le concernent directement dans sa vie de tous les jours. Ses problèmes doivent être considérés avec bienveillance et discernement.

Article 4 : les contraintes imposées à l'enfant sont dictées par la sécurité, le bien-être, le respect et l'intérêt qui lui sont dus. Elles doivent être appliquées sans violence physique ou mentale, ni atteinte d'aucune sorte.

Article 5 : la vie privée de l'enfant et de sa famille seront respectées, ainsi que sa correspondance.

Article 6 : les articles ci-dessus énoncés définissent le cadre d'intervention des agents d'animation.

Les personnels municipaux permanents ou vacataires travaillant auprès des enfants de la ville s'engagent à respecter la présente charte. De même, chaque adulte encadrant a pris connaissance du règlement local et se doit de l'appliquer. Cette charte municipale est ouverte à l'ensemble des partenaires, écoles ou associations, désirant y adhérer.

Fait à Essey-lès-Nancy, le mercredi 5 décembre 2012

Le Maire
Jean-Paul Monin

Pour le Président de l'Unicef

Secrétaire générale

Règlement local

Droit :
ensemble des règles qui régissent
les rapports des membres
d'une même société.

Déoulant de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant votée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, ratifiée par la France le 7 août 1990 et notamment de l'article 19 alinéa 1 : le règlement local des Droits de l'Enfant se veut complémentaire à la Charte locale des Droits de l'Enfant.

La charte s'adresse à tout le personnel municipal encadrant les enfants. Elle engage tout adulte à faire appliquer ce règlement.

En le rendant responsable, l'adulte place l'enfant en situation d'apprentissage de la vie en société, de la citoyenneté et de la démocratie.

La municipalité pense que pour qu'un enfant se construise pleinement, s'épanouisse et trouve sa place dans la société, il est important qu'il en assimile les règles et les lois.

D'autre part, pour qu'un règlement soit appliqué, il faut qu'il soit compris, admis et accepté. Ce nouveau type de règlement a pour objectif d'amener l'enfant à devenir un citoyen autonome et responsable conformément aux objectifs éducatifs municipaux.

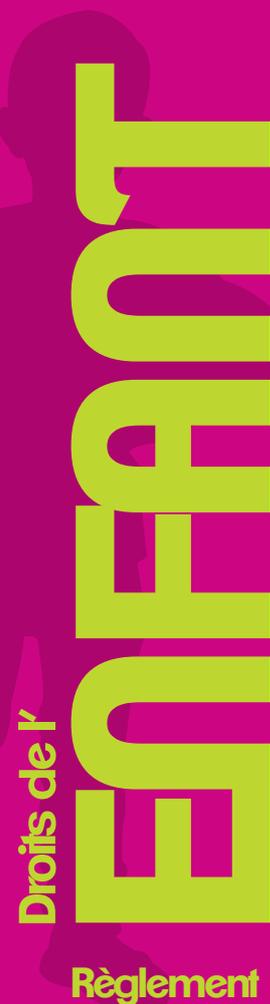
En cas de non respect du règlement, la réponse apportée devra être individuelle, clairement définie, proportionnelle au manquement et réparatrice.

L'enfant

Les parents

Le Maire

Pour le Président de l'Unicef



J'ai le droit...

- ✓ de parler et de m'exprimer
- ✓ d'être respecté dans ce que je dis ou pense
- ✓ de donner mon avis sur les sujets me concernant
- ✓ d'être écouté, entendu et cru

- ✓ d'être différent, d'avoir des avis différents et de les exprimer
- ✓ d'être appelé par mon prénom
- ✓ d'exiger que mes problèmes soient pris en compte

- ✓ de rire
- ✓ de pratiquer des jeux et des activités récréatives propres à mon âge
- ✓ de participer librement à la vie culturelle, sportive et/ou artistique
- ✓ d'être instruit, d'apprendre
- ✓ de me tromper

- ✓ d'être protégé contre toutes les formes de violence, de racket, de harcèlement et de discrimination
- ✓ d'être soigné
- ✓ d'être défendu
- ✓ de me déplacer en sécurité

J'ai le droit, mais...

- ⚠ de parler...
MAIS sans gêner les autres
- ⚠ de donner mon avis...
MAIS en écoutant celui des autres avec respect
- ⚠ d'aller sur internet...
MAIS en restant vigilant

- ⚠ de taquiner...
MAIS sans méchanceté

- ⚠ de jouer avec les autres...
MAIS en faisant attention à eux
- ⚠ de changer d'avis...
MAIS sans trahir mes engagements
- ⚠ d'utiliser le matériel...
MAIS en en prenant soin et en le rangeant

Je n'ai pas le droit...

- ✗ de manquer de respect aux autres
- ✗ de me moquer et/ou d'insulter
- ✗ d'être méchant ou violent envers les autres
- ✗ d'obliger les autres à penser comme moi
- ✗ de dire des gros mots

- ✗ de voler, de racketter
- ✗ de fumer, de boire de l'alcool, de me droguer
- ✗ de cracher
- ✗ de refuser les consignes d'un adulte qui veille à ma sécurité et à mon développement
- ✗ de dégrader mon environnement
- ✗ de jouer avec la nourriture

Fait à Essey-lès-Nancy, le

Michel Breuille
Maire d'Essey-lès-Nancy

Philippe Mahé
Préfet de Meurthe-et-Moselle

Jean-Luc Strugarek
*Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale*